

AMOEBA annonce la deuxième convocation à son Assemblée Générale

Chassieu (France), le 28 mai 2020, - AMOEBA (FR0011051598 - AMEBA), producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau et les plaies humaines, et d'un produit de biocontrôle pour la protection des plantes, encore en phase de tests, informe que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire réunie ce jour à 10 heures, au siège social de la Société, n'a pu se tenir faute de quorum tant pour les résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire qu'extraordinaire.

En conséquence, et conformément aux dispositions légales, les actionnaires de la Société sont avisés de la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire convoquée sur deuxième convocation, le mercredi 24 juin 2020 à 10 heures au siège social de la société 38 avenue des Frères Montgolfier- 69680 Chassieu.

Avertissement

Dans le contexte d'épidémie de coronavirus (COVID-19), des restrictions de circulation et des mesures de confinement imposées par les pouvoirs publics, le Conseil d'Administration a décidé, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, que l'Assemblée Générale d'AMOEBA du mercredi 24 juin 2020, se tiendra exceptionnellement à huis clos, sans la présence des actionnaires, au siège social de la Société.

Dans ces conditions, les actionnaires sont invités à participer à l'Assemblée Générale en utilisant le formulaire de vote par correspondance ou en donnant pouvoir au Président.

Les modalités de tenue de l'Assemblée Générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site de la Société <http://www.amoeba-biocide.com/fr/informations-reglementaires-et-documents-financiers>.

Le résultat des votes des résolutions sera affiché sur le site Internet de la Société.

Conformément aux dispositions des articles R. 225-77 et R. 225-79 du Code de commerce, les formulaires de vote par correspondance adressés à la Société et les mandats donnés pour l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2020 sur première convocation restent valables pour l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire réunie sur deuxième convocation sur le même ordre du jour dès lors que l'inscription comptable des titres est maintenue.

L'avis de deuxième convocation comportant l'ordre du jour sera publié dans le prochains jours au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et diffusé sur le site internet de la Société.



A propos d'AMOÉBA :

Amoéba a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de l'eau, de la santé et de la protection des plantes. Notre solution biologique est une alternative aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché des tours aéroréfrigérantes industrielles (TARs) évalué à 1,7 Md€ (1) sur un marché global des biocides chimiques pour le traitement de l'eau, estimé à 21 Md€ (2) et sur le marché du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 1,6 Mds€ (3). A terme, la Société envisage de se développer sur de nouvelles applications telles que le traitement des plaies chroniques, évalué à 751 millions d'euros (4) aux Etats-Unis. La commercialisation des produits de santé, biocides et phytosanitaires associés est sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires locales. La société est actuellement en phase de tests sur les applications biocide et protection des plantes et ne commercialise aucun produit.

Créée en 2010, basée à Chassieu (Lyon, France) avec une filiale au Canada et aux Etats-Unis, Amoéba est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.Amoéba-biocide.com.

(1): Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

(2): Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(3): Biopesticides Worldwide Market 2013, CPL, Wallingford, UK

(4): BCC Research, "Markets for Advanced Wound Management Technologies," Wellesley, MA, 2017

Contacts:

Amoéba

Valérie FILIATRE
Directeur Général Adjoint
04 26 69 16 00
valerie.filiatre@amoeba-biocide.com

Calyptus

Relations investisseurs & Presse
Grégory BOSSON / Mathieu CALLEUX
01 53 65 37 90 /91
amoeba@calyptus.net

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOÉBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOÉBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document d'Enregistrement Universel d'AMOÉBA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 Avril 2020 sous le numéro D20-0416 et disponible sur le site Internet d'AMOÉBA (www.amoeba-biocide.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOÉBA ou qu'AMOÉBA ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOÉBA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.